



Récapitulation des achats de combustibles ¹

Requérant		Taux de la taxe ²	
N° réf. douane		Genre de combustible	
Période de demande	-		

Nom et localité du fournisseur	No facture	Date de facture	Date de livraison	Quantité selon facture	Part biogène	Quantité ⁴ (sans part biogène)	Unité de mesure selon facture	Quantité en kg ⁵ (sans part biogène)
					%			
					%			
					%			
					%			
					%			
					%			
					%			
					%			
					%			
					%			
					%			
					%			
					%			
Quantité totale achetée								

Nom et localité de l'acheteur	No facture	Date de facture	Date de livraison	Quantité selon facture	Part biogène	Quantité (sans part biogène)	Unité de mesure selon facture	Quantité en kg (sans part biogène)
					%			
					%			
Quantité totale qui est sorti ³								

Total Cette quantité doit être reportée sur le formulaire 47.50.		
---	--	--

¹ Il faut remplir un tableau par genre de combustible et par taux de la taxe. Le tableau ne doit contenir que les achats effectués durant la période de la demande. Pour l'attribution à la période sur laquelle porte la demande, c'est la date de livraison du combustible qui est déterminante. Les combustibles biogènes ne doivent pas être déclarés resp. les parts biogènes de mélanges de combustibles doivent être déduites proportionnellement.

² Par 1000 litres ou par 1000 kg (selon les factures relatives aux achats de combustibles).

³ Quantité totale de combustibles qui ont été vendus ou livrés à d'autres entreprises, à des succursales ou à des sous-locataires.

⁴ Pour le gaz naturel à l'état gazeux, les MWh ou les Nm³ doivent être convertis en kg (voir l'outil de conversion disponible dans l'internet: www.douane.ch → Thèmes → Impôts et redevances → [Taxe sur le CO₂](#))

⁵ ne s'applique qu'au gaz naturel à l'état gazeux